



**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE-MONTOIS  
DU JEUDI 09 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à dix huit heures, en application du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois se sont réunis à la salle polyvalente de Vimpelles, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Bassée-Montois le 3 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Présents :**

Dominique MIRVAULT, PEZET Eric, CHARLE Eric, SERRE Fabrice, DUVERNEIX Catherine, CABOUSSIN Luc, DAUCHY Marie-José, FARSSAC Pascal, MENEGHINI Sandrine, Alain CARRASCO, Daniel RAY, LAWSON Latévi, Stéphanie BANOS, Thierry MONDO, Emric HERMANS, Sandrine SOSINSKI, Patrick MENEZ, Séverine MASSON, Charles GODRON, Corinne BAR, Nicolas GONZALEZ, Serge ROSSIERE-ROLLIN, Christine LEMORE, Laurence GUERINOT, Xavier LAMOTTE, Jean-Paul FENOT, Monique RONY, Brice CHANTRE, Nora CHARPENTIER, Nadine VILLIERS, Ghislain BOURBONNEUX, Fabrice GENON, Marc CHAUVIN, Yannick MAURY, Patricia MOREAU, Laurent SALPERWYCK, Thomas LAGAN, Véronique SAMSON,DEMAEGDT Bruno, Ingrid DUPONT, Roger DENORMANDIE, Anastasia PODOROJNIY, Vincent KROPF, Francis FLAMEY, André CAPMARTY, Jean-Pierre MARTINEZ, David LAMBLA, Gérard JAMBUT, Xavier LELIEVRE, Christophe VERBRUGGE, Michaël DRAULT, Régis DE RYCK, Jean-Pierre MARGOUILLA, Francis CHAINEAU, Dominique BOUDIGNAT, Joël PACHOT, Nadine DELATTRE

**Représentés :**

Noëlle DESNOYERS remplace Philippe SENSI  
Armelle CARRASCO remplace Gérard CARRASCO

**Absents :**

Frédéric LAMOTHE

Nombre de délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 57

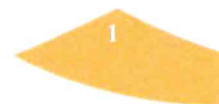
Représentés : 2

Nombre de votants : 59

Absent : 1

Date de convocation : 3 avril 2026

En sa qualité de Président sortant, Monsieur DENORMANDIE Roger accueille tous les délégués des Communes, anciens et nouveaux. Il leur souhaite la bienvenue.



## **A – INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Noëlle DESNOYERS a été désigné(e), à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## **B – ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

### **B – 1) Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, Monsieur Jean-Pierre MARTINEZ, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 59 conseillers présents (dont 2 représentés) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé les règles applicables à l'élection du président. En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendus applicables aux EPCI par renvoi des articles L. 5211-2 et L.5211-10 du même code, le président est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

### **B – 2) Constitution du bureau**

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Madame Anastasia PODOROJNIY
- Madame Ingrid DUPONT

### **B – 3) Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le Conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été, sans exception, signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur

annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **B – 4) Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	59
c. Nombre de votes blancs :	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] :	51
f. Majorité absolue :	26

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DENORMANDIE Roger	50	Cinquante
GENON Fabrice	1	Un

#### **B – 5) Proclamation de l'élection du Président :**

Monsieur Roger DENORMANDIE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Président (e) et a été immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance, conformément à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Le nouveau président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée.

### **C – ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Sous la présidence de Monsieur Roger DENORMANDIE élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 5211-2 du CGCT), le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT), à savoir au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de communes doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du Conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 12 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le Conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang.

### **C – 1) Élection du Premier Vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 59  
c. Nombre de votes blancs : 04  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 01  
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] : 54  
f. Majorité absolue : 28

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUVERNEIX Catherine	1	Un
LAMOTTE Xavier	51	Cinquante et un
SOSINSKI Sandrine	2	Deux

#### **Proclamation de l'élection du premier Vice-président :**

Monsieur Xavier LAMOTTE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président et immédiatement installé.

### **C – 2) Élection du deuxième Vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58  
c. Nombre de votes blancs : 10  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] : 48  
f. Majorité absolue : 25

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELATTRE Nadine	1	Un
DUVERNEIX Catherine	1	Un
SOSINSKI Sandrine	46	Quarante six

#### **Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président :**

Madame Sandrine SOSINSKI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-présidente et immédiatement installée.

### **C – 3) Élection du troisième Vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58  
c. Nombre de votes blancs : 03  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 04  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 51  
f. Majorité absolue : 26

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VILLIERS Nadine	51	Cinquante et un

#### **Proclamation de l'élection du troisième Vice-président :**

Madame Nadine VILLIERS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée 3ème Vice-présidente et immédiatement installée.

### **C – 4) Élection du quatrième Vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58  
c. Nombre de votes blancs : 04  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 02  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 52  
f. Majorité absolue : 27

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUVERNEIX Catherine	52	Cinquante deux

#### **Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président :**

Madame Catherine DUVERNEIX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée 4ème Vice-présidente et immédiatement installée.

### **C – 5) Élection du cinquième Vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58

- c. Nombre de votes blancs : 08  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 50  
f. Majorité absolue : 26

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHANTRE Brice	49	Quarante neuf
SOSINSKI Sandrine	1	Un

**Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président :**

Monsieur Brice CHANTRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 5ème Vice-président et immédiatement installé.

**C - 6) Élection du sixième Vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58  
c. Nombre de votes blancs : 13  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 45  
f. Majorité absolue : 23

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BANOS Stéphanie	44	Quarante quatre
SOSINSKI Sandrine	1	Un

**Proclamation de l'élection du sixième Vice-président :**

Madame Stéphanie BANOS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée 6ème Vice-présidente et immédiatement installée.

**C - 7) Élection du septième Vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58  
c. Nombre de votes blancs : 16  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 01  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 41  
f. Majorité absolue : 21

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAY Daniel	40	Quarante
SOSINSKI Sandrine	1	Un

**Proclamation de l'élection du septième Vice-président :**

Monsieur Daniel RAY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 7ème Vice-président et immédiatement installé.

**D - ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau de l'EPCI est composé :

- Du Président,
- Des vice-présidents,
- Et éventuellement d'autres membres,

**D - 1) Élection du membre du bureau n°1**

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	57
c. Nombre de votes blancs :	12
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] :	45
f. Majorité absolue :	23

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FENOT Jean-Paul	44	Quarante quatre
MAURY Yannick	1	Un

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1 :**

Monsieur Jean-Paul FENOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

**D - 2) Élection du membre du bureau n°2**

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	57
c. Nombre de votes blancs :	07
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	01
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] :	49

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FARSSAC Pascal	12	Douze
GUERINOT Laurence	36	Trente six
SOSINSKI Sandrine	1	Un

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2 :**

Madame Laurence GUERINOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

**D - 3) Élection du membre du bureau n°3****Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	57
c. Nombre de votes blancs :	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] :	47
f. Majorité absolue :	24

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CARRASCO Armelle	1	Un
CHAUVIN Marc	1	Un
GENON Fabrice	45	Quarante cinq

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3 :**

Monsieur Fabrice GENON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

**D - 4) Élection du membre du bureau n°4****Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	57
c. Nombre de votes blancs :	09
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] :	48
f. Majorité absolue :	25

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUVIN Marc	46	Quarante six
SOSINSKI Sandrine	2	Deux

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4 :**

Monsieur Marc CHAUVIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

**D - 5) Élection du membre du bureau n°5**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56  
c. Nombre de votes blancs : 03  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 53  
f. Majorité absolue : 27

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KROPF Vincent	30	Trente
MAURY Yannick	21	Vingt et un
SOSINSKI Sandrine	2	Deux

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5 :**

Monsieur Vincent KROPF, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

**D - 6) Élection du membre du bureau n°6**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 57  
c. Nombre de votes blancs : 10  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 47  
f. Majorité absolue : 24

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARPENTIER Nora	43	Quarante trois
MAURY Yannick	1	Un
SOSINSKI Sandrine	3	Trois

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°6 :**

Madame Nora CHARPENTIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

**D - 7) Élection du membre du bureau n°7**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 57  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
d. Nombre de votes blancs : 12  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 45  
f. Majorité absolue : 23

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEMORE Christine	42	Quarante deux
SOSINSKI Sandrine	3	Trois

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°7 :**

Madame Christine LEMORE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

**D - 8) Élection du membre du bureau n°8**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 57  
c. Nombre de votes blancs : 10  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] : 47  
f. Majorité absolue : 24

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SAMSON Véronique	44	Quarante quatre
SOSINSKI Sandrine	3	Trois

**Proclamation de l'élection du membre du bureau n°8 :**

Madame Véronique SAMSON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

**E – OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

.....

.....

.....

.....

.....

**F – PROCLAMATION DES RESULTATS**

Sont proclamés en qualité de :

- **Président** de la communauté Bassée Montois : Monsieur Roger DENORMANDIE
- **Premier vice-président** de la Communauté de communes Bassée-Montois : Xavier LAMOTTE
- **Deuxième vice-présidente** de la Communauté de communes Bassée-Montois : Sandrine SOSINSKI
- **Troisième vice-présidente** de la Communauté de communes Bassée-Montois : Nadine VILLIERS
- **Quatrième vice-présidente** de la Communauté de communes Bassée-Montois : Catherine DUVERNEIX
- **Cinquième vice-président** de la Communauté de communes Bassée-Montois : Brice CHANTRE
- **Sixième vice-présidente** de la Communauté de communes Bassée-Montois : Stéphanie BANOS
- **Septième vice-président** de la Communauté de communes Bassée-Montois : Daniel RAY

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau qui est complété par 8 autres membres non vice-présidents, à savoir :

- **Membre du bureau n°1** : Jean-Paul FENOT
- **Membre du bureau n°2** : Laurence GUERINOT
- **Membre du bureau n°3** : Fabrice GENON

- **Membre du bureau n°4** : Marc CHAUVIN
- **Membre du bureau n°5** : Vincent KROPP
- **Membre du bureau n°6** : Nora CHARPENTIER
- **Membre du bureau n°7** : Christine LEMORE
- **Membre du bureau n°8** : Véronique SAMSON

### **G - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

### **H - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE SES MEMBRES**

Une commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics.

Cette commission est composée par :

- le Président, ou son représentant,
  - 5 membres titulaires du Conseil communautaire,
  - 5 membres suppléants du Conseil communautaire,
- élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ». Aussi, il est proposé d'organiser les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil communautaire, à l'élection des membres de cette commission.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- Décide que les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- Décide que les listes devront être déposées à l'attention du Président de la Communauté de communes Bassée-Montois, auprès la Direction Générale des Services au plus tard le 30 avril 2026. Les listes seront déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à l'adresse mail: [c.savourat@cc-basseemontois.fr](mailto:c.savourat@cc-basseemontois.fr)
- Décide que les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants et être signés par l'ensemble des candidats qui y figurent.

## **I – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE SES MEMBRES**

La commission de délégation de service public intervient pour les délégations de service public existantes et pour toutes les autres procédures à venir que le Conseil communautaire déciderait d'engager en vue de la conclusion d'un contrat de délégation de service public. Elle est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières.

Cette commission est composée par :

- le Président, ou son représentant,
  - 5 membres titulaires du Conseil communautaire,
  - 5 membres suppléants du Conseil communautaire,
- élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel

L'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ». Aussi, il est proposé d'organiser les conditions de dépôt des listes qui permettront de procéder, à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil communautaire, à l'élection des membres de cette commission.

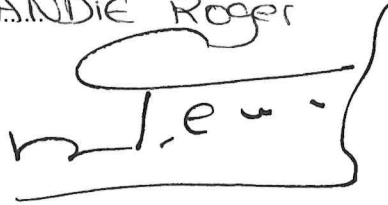
Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- décide que les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- décide que les listes devront être déposées à l'attention du Président de la Communauté de communes Bassée-Montois, auprès la Direction Générale des Services au plus tard le 30 avril 2026. Les listes seront déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à l'adresse mail : [c.savourat@cc-basseemontois.fr](mailto:c.savourat@cc-basseemontois.fr)
- décide que les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants et être signés par l'ensemble des candidats qui y figurent.

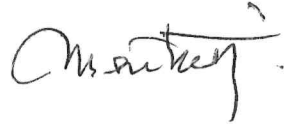
## **J – CLOTURE DU PROCES-VERBAL**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le neuf avril deux mille vingt-six, à 23 heures, 50 minutes, est signé, après lecture, par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président de la Communauté de Communes Bassée-Montois :  
M. DENORMANDIE Roger



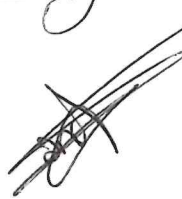
Le doyen d'âge du conseil communautaire : M<sup>me</sup> MARTINEZ Jean-Pie



Le secrétaire : M<sup>me</sup> DESNOYERS Noëlle



Les assesseurs :  
M<sup>me</sup> PODOROSNIY Anastasia



M<sup>me</sup> DUPONT Ingrid

